



CONDITIONS GÉNÉRALES 16 AOÛT 2011

Cadre du mandat

Afin de répondre aux différents besoins de ses clients, colegram propose un service personnalisé: ses prestations peuvent à choix inclure l'organisation et le pilotage de l'ensemble du mandat de communication, ou se limiter aux prestations de graphic design. Sans autre mention spécifique dans le devis, le mandat se limite à la prestation graphique. Cela suppose donc que le commanditaire se charge de compiler toutes les informations, matériels et avis nécessaires à la réalisation du travail et doit s'assurer que ces éléments sont exploitables (textes relus et calibrés, images en haute définition, logos utilisables aux formats vectoriels, etc.). Par ailleurs, afin d'assurer un bonne chaîne de transmission de l'information, il est impératif que le commanditaire désigne une seule et unique personne de contact parmi ses collaborateurs pour faire le lien avec colegram.

Etapes de réalisation

Afin de mieux détailler ses prestations et les différentes étapes d'un mandat, colegram utilise la terminologie suivante:

- **suivi**: synthèse du briefing, séances de travail avec le client, compilation des éléments nécessaires au travail des créatifs, organisation administrative du mandat
- **concept**: création stratégique, définition des outils et du ton de la communication
- **création**: création graphique et/ou rédactionnelle, prises de vue créatives, croquis et «roughs»
- **réalisation**: réalisation graphique, re-writing, prises de vue, illustration finales, composition, prépresse, envoi en production
- **production**: suivi du fournisseur (imprimeur, réalisateur, développeurs, etc.); frais de production non compris, sauf mention contraire.

Respect du droit d'auteur des éléments fournis

Le commanditaire est tenu pour responsable de l'obtention des droits de reproduction des éléments qu'il fournit à colegram. Ce respect s'applique au droit de reproduction des images, illustrations ou photographies, au droit de la personnalité des personnages reconnaissables dans ces images, au droit d'auteur des textes, bandes son, séquences vidéo ou

animations fournies, au droit d'utilisation des polices de caractères fournis (colegram se réserve le droit, le cas échéant, d'acquiescer une licence de police de caractères aux frais du commanditaire). En cas de non-respect de ces principes, colegram ne saurait en être tenu pour responsable.

Délais de réalisation

Les délais de réalisation peuvent varier en fonction de l'anticipation de la commande. Toute demande qui sera formulée moins de 24 heures avant le délai de réalisation demandé sera facturée à un taux horaire majoré de 20%. colegram veille à respecter les délais de réalisation de ses propres travaux ainsi que de ceux de ses fournisseurs, imprimeurs en particulier, pour autant qu'un accord sur ces délais ait été explicitement convenu entre colegram et le commanditaire. Le commanditaire doit impérativement respecter les échéances qui lui incombent pour que les délais de livraison du mandat soient respectés.

Cession des droits

Sans autre mention spécifique, les droits sont cédés pour l'utilisation en Suisse, sans limitation dans le temps. En cas d'utilisation internationale, les droits d'utilisation doivent être redéfinis. Pour les usages digitaux, web et marketing viral, les droits sont automatiquement prévus pour un usage mondial. colegram se réserve toutefois le droit d'utiliser ses créations pour promouvoir son activité (book, présentations imprimées ou électroniques, site internet, etc.). Les variantes créatives non retenues par le commanditaire restent en outre la propriété de colegram.

Corrections et corrections d'auteur

Les corrections souhaitées par le commanditaire doivent être reportées sur une copie électronique (pdf) ou papier de la maquette. Elles doivent être lisibles et ne doivent laisser aucun doute quant à leur interprétation. colegram recommande à ses commanditaires l'usage des signes de corrections préconisés par le Manuel du typographe romand. Les travaux de création graphique peuvent être abordés avec des textes non définitifs ou du faux

texte. Les travaux de réalisation graphique présupposent par contre la validation préalable des textes fournis par le commanditaire. Toute correction dans le contenu textuel dépassant la simple correction orthographique ou de syntaxe est considérée comme une correction d'auteur et est facturée en plus du montant devisé au tarif horaire de CHF 140.– HT. Le remplacement après réalisation en haute définition de visuels est également considéré comme une correction d'auteur. Le devis prévoit le nombre d'allers-retours de corrections admises. Les corrections supplémentaires sont considérées comme des corrections d'auteur.

Séances de présentation et de travail

Les devis estimatifs de colegram prévoient généralement un certain nombre de séances de travail. Les séances supplémentaires sont facturées au tarif horaire de CHF 140.–. Les séances peuvent être tenues indifféremment dans les locaux de colegram ou chez le commanditaire. Sans autre précision, ces séances sont prévues dans le canton de Genève. Un déplacement hors des frontières du canton peut entraîner une majoration tarifaire.

Frais tiers, éprouvage

Les frais tiers sont généralement prévus dans le devis. Sans mention contraire sur l'offre, celle-ci ne comprend ni impression, ni frais d'éprouvage, ni achat de droits photo, ni envois par coursier ou par express. Les éprouvages chez un photolitho et envois en express sont payés par colegram et refacturés au commanditaire. Les travaux d'impression, de développement web, de production audio et vidéo sont quant à eux facturés directement au commanditaire par le fournisseur de colegram. Le commanditaire est tenu pour seul responsable de l'acquittement de ces frais. Une production ne peut être commencée sans l'accord écrit du commanditaire. En l'absence de cet accord ou en cas de retard pris par le commanditaire, la production ne peut s'effectuer dans le cadre défini (tarifs et délais).

For juridique

Le for juridique est à Genève

Date:

Signature: